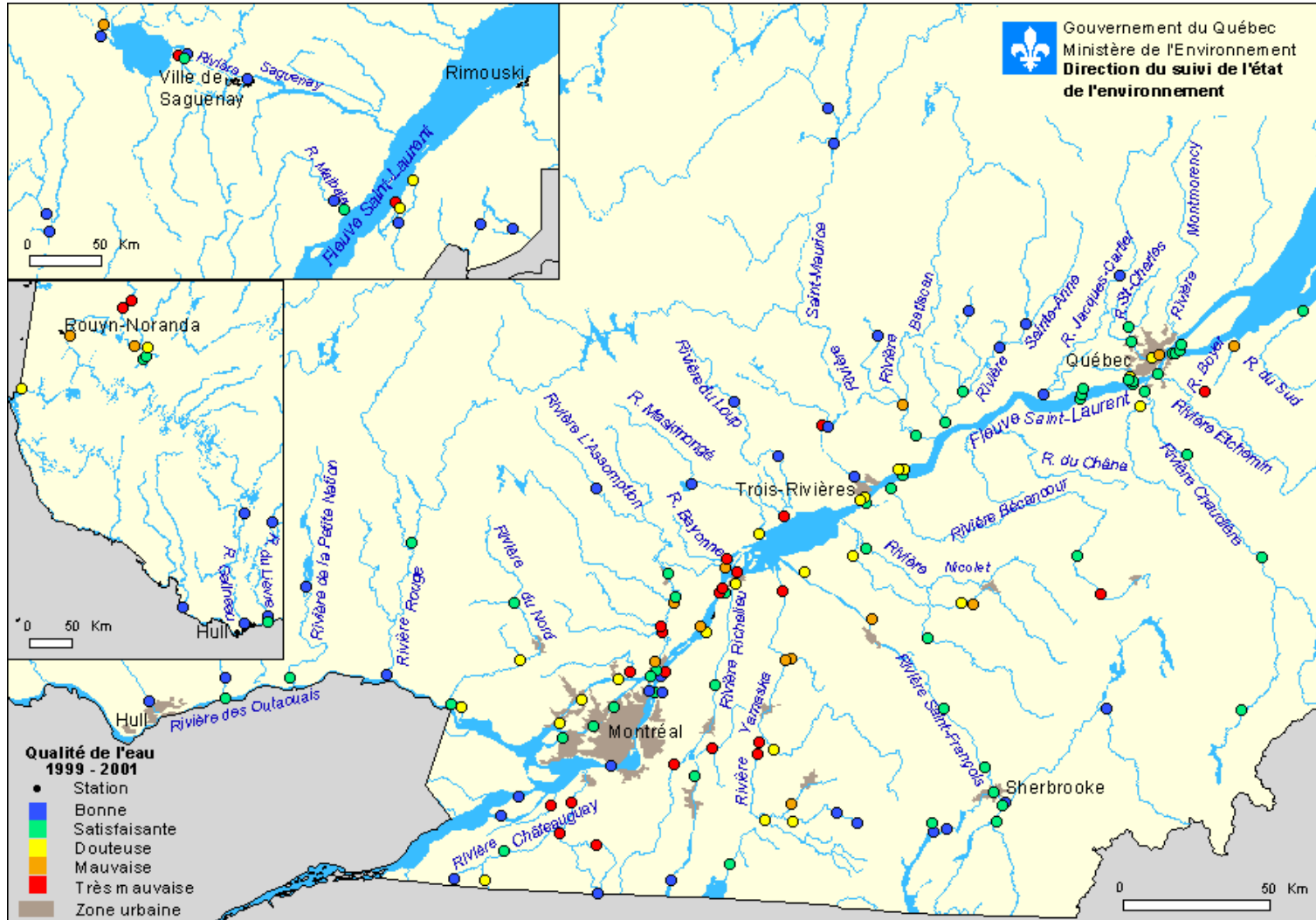




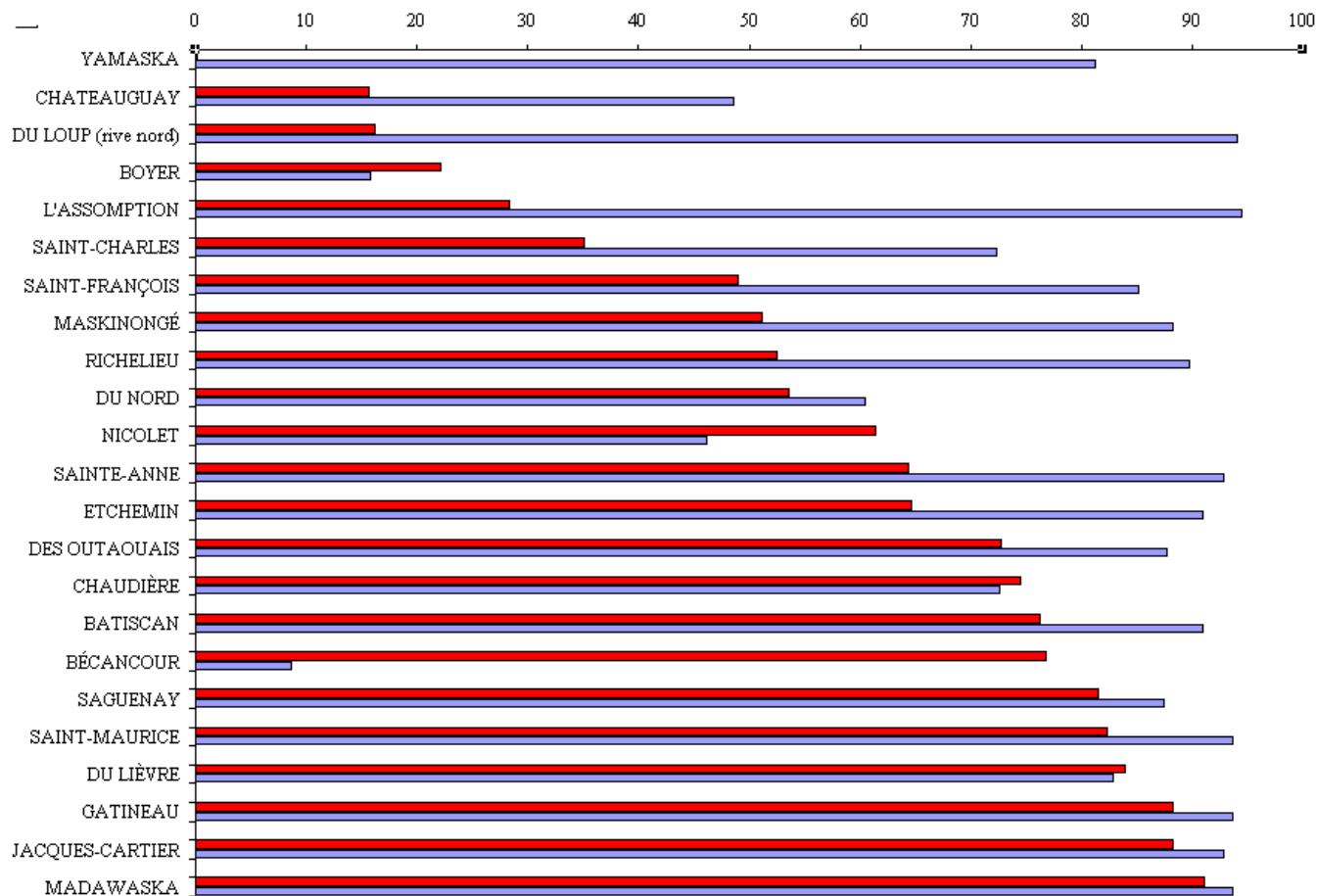
L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.
POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

26 novembre 2002

Pourquoi une politique de l'eau?



Pourquoi une politique de l'eau?

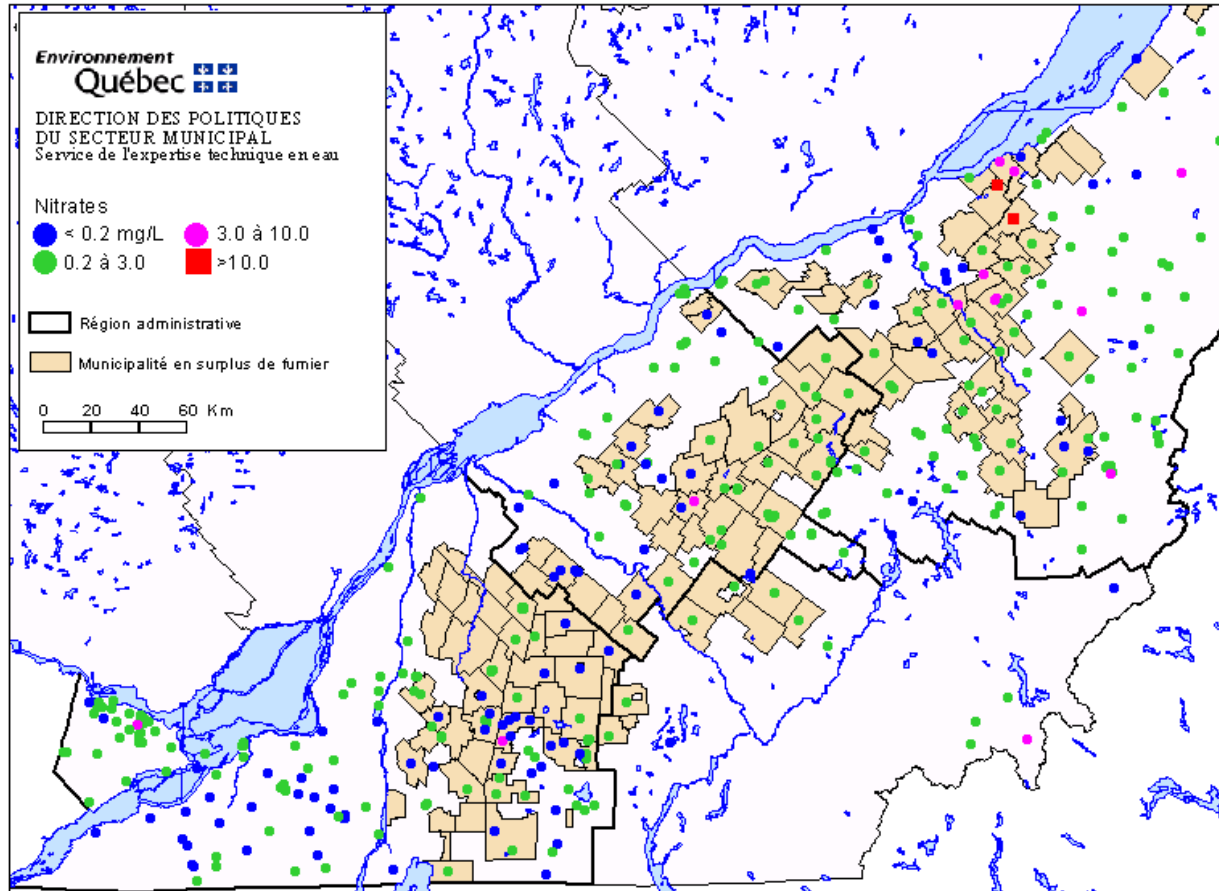


Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique des principales rivières du Québec

■ Qualité aval (près de l'exutoire)
■ Qualité amont

Pourquoi une politique de l'eau?

Concentrations maximales de nitrates mesurées depuis 1996 dans les réseaux municipaux et privés alimentés en eau souterraine des régions de Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches.



Pourquoi une politique de l'eau?

- ❖ **Pour régler les problèmes de qualité et de quantité de la ressource**
« Préserver et restaurer cette richesse »
- ❖ **Pour apporter des solutions à la gestion sectorielle et morcelée de l'eau**
« Favoriser une meilleure gouvernance »
- ❖ **Pour répondre à une volonté des citoyens de s'impliquer dans la gestion de l'eau**
« Concilier les usages, réconcilier les usagers »

La démarche suivie

Symposium d'experts sur l'eau - 1997



Consultations publiques sur l'eau - 1999



Rapport du BAPE - Mai 2000



Cadre d'orientation gouvernementale - Juin 2000



Politique nationale de l'eau - Novembre 2002

Les enjeux

- ❖ **Reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois**
- ❖ **Assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques**
- ❖ **Gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable**

La structure

- ❖ **5 grandes orientations**
- ❖ **16 axes d'intervention**
- ❖ **57 engagements gouvernementaux**

Les orientations

- 1. - Réformer la gouvernance de l'eau**
- 2. - Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent**
- 3. - Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques**
- 4. - Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau**
- 5. - Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau**

Les orientations

1. - Réformer la
gouvernance de l'eau :
un choix stratégique



Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 1 : Réviser le cadre juridique

- reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois
 - l'eau de surface et l'eau souterraine ont un statut de «chose commune» (*res communis*)
 - Loi 58 (interdit transferts hors-Québec des eaux de surface et des eaux souterraines)
 - pour l'État : assurer «la responsabilité de réglementer les usages de l'eau afin [...] d'en préserver la qualité et la quantité dans l'intérêt général». D'où la PNE
 - état : fiduciaire de la ressource au profit de la collectivité
 - Collectivité : responsable d'un usage éclairé

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 1 : Réviser le cadre juridique

- **mettre en œuvre le principe utilisateur/pollueur-payeur** (redevances, permis, écoconditionnalité, etc.)
 - **favoriser mise en évidence et prise de conscience des différentes valeurs de l'eau, de la part des citoyennes et citoyens du Québec et de tous les acteurs de l'eau en particulier**
 - **recupérer (en complément avec la tarification existante) auprès des usagers de l'eau, les coûts publics et sociétaux de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques.**

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 1 : Réviser le cadre juridique

- reconnaître la gestion intégrée par bassin versant
- faire reconnaître les pouvoirs et les compétences du Québec à l'échelle internationale

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 2 : Mettre en place la gestion par bassin versant

- **une concertation accrue de tous les acteurs de l'eau**
- **l'accélération de la dépollution des plans d'eau**
- **le maintien ou le retour des usages perdus**
- **une plus grande participation de la population au devenir de ses plans d'eau**
- **un soutien financier et technique pour la mise en place de 33 organismes de bassin versant**

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 3 : Développer les connaissances sur l'eau

- caractériser les principaux bassins versants du Québec et le Saint-Laurent
- mieux connaître les eaux souterraines
- diagnostiquer les lacs qui ont des problèmes d'eutrophisation
- développer des programmes de sensibilisation et d'éducation

Tout en regroupant et en diffusant l'information

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 4 : Instaurer des instruments économiques

La redevance d'utilisation (prélèvements et rejets) :

- **Redevance:** montant acquitté en contrepartie de l'utilisation de la ressource
- **En principe,** niveau de la redevance suffisamment élevé pour susciter de meilleurs comportements sur le plan environnement
- **Valeurs de l'eau:**
Valeur d'existence (non \$\$), Valeur d'option, Valeur d'usage

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 4 : Instaurer des instruments économiques

La redevance d'utilisation (prélèvements et rejets) :

- recettes versées à un fonds dédié, affecté au financement de la PNE
- montant calculé à partir des volumes d'eau prélevés ou des charges polluantes rejetées dans le milieu
- s'applique à priori à tous les usages de l'eau (irrigation, processus industriel, embouteillage, industries agroalimentaires, eaux usées, etc.)

Réformer la gouvernance de l'eau

Axe 5 : Renforcer les partenariats du Québec

- favoriser une meilleure participation des Autochtones à la gestion de l'eau
- chercher l'adhésion du fédéral à la PNE
- intensifier notre participation sur le bassin des Grands Lacs-St-Laurent et sur les forums internationaux
- faciliter l'exportation de l'expertise publique et privée sur la gestion de l'eau

Les orientations

**2. - Planter la gestion
intégrée du Saint-Laurent :**
un défi de taille



Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent

Axe 1 : Reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent

- montrer l'importance de sa valeur nationale et patrimoniale

Axe 2 : Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent

- mieux coordonner nos actions sur le Saint-Laurent
- développer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée
- conclure une nouvelle entente Canada-Québec

Les orientations

3. - Protéger la qualité de
l'eau et les écosystèmes
aquatiques :
une nécessité



Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes

Axe 1 : Assurer une eau potable de qualité

- en modernisant les usines d'eau potable (mise aux normes)
- en protégeant les sources de captage

Axe 2 : Protéger les écosystèmes aquatiques

- en encadrant les prélèvements d'eau et en assurant des débits suffisants dans les rivières
- en créant des réserves aquatiques pour les milieux exceptionnels
- en élaborant un plan de protection des rives et du littoral
- en protégeant ou en restaurant les habitats fauniques

Les orientations

4. - Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau :
la récupération des usages



Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 1 : Intensifier l'assainissement agricole

- en cherchant un équilibre quant à la capacité de support des sols en phosphore**
- en introduisant l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier du secteur agricole**
- en soutenant l'établissement de corridors riverains boisés en zone agricole en lien avec le milieu naturel**
- en soutenant les piscicultures existantes (diminuer les rejets de phosphore)**

Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 2 : Étendre l'assainissement industriel

- en appliquant le **Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) aux autres secteurs** (chimie, traitement de surface et métallurgie, agroalimentaire, transformation du bois et des textiles)
- en prenant en charge des industries non visées par le **PRRI**
- en restaurant les parcs à résidus miniers

Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 3 : Compléter l'assainissement municipal

- **en réduisant les débordements en temps de pluie**
(Montréal et Québec)
- **en éliminant les rejets par temps sec**
- **en achevant l'assainissement des eaux dans les petites municipalités**
- **en désinfectant les rejets d'eaux usées** (si usages justifiés)
- **en diminuant la toxicité des effluents**
(pour certains paramètres toxiques)

Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 4 : Gestion des infrastructures municipales et des services d'eau

Plan d'intervention par les municipalités :

- inventaire, meilleure connaissance et diagnostic sur l'état des réseaux d'aqueduc et d'égout
- planification des travaux, évaluation des coûts et des priorités

*Toute aide gouvernementale conditionnelle
à l'élaboration de ce plan d'intervention*

Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 4 : Gestion des infrastructures municipales et des services d'eau (suite)

- **atteindre un taux de renouvellement des réseaux de 0,8 %/an d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012**
- **atteindre un taux de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement**
- **élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable (aide financière conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau potable et de réduction des fuites de la part des municipalités)**

Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau

Axe 4 : Gestion des infrastructures municipales et des services d'eau (suite)

- **Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux**
- **Développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau**
- **Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi**

Les orientations

5. - Favoriser les activités
récréotouristiques liées
à l'eau : *le plaisir de l'eau*



Favoriser les activités récréotouristiques

Axe 1 : Étendre l'accès à l'eau et favoriser la pêche récréative

Axe 2 : Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs

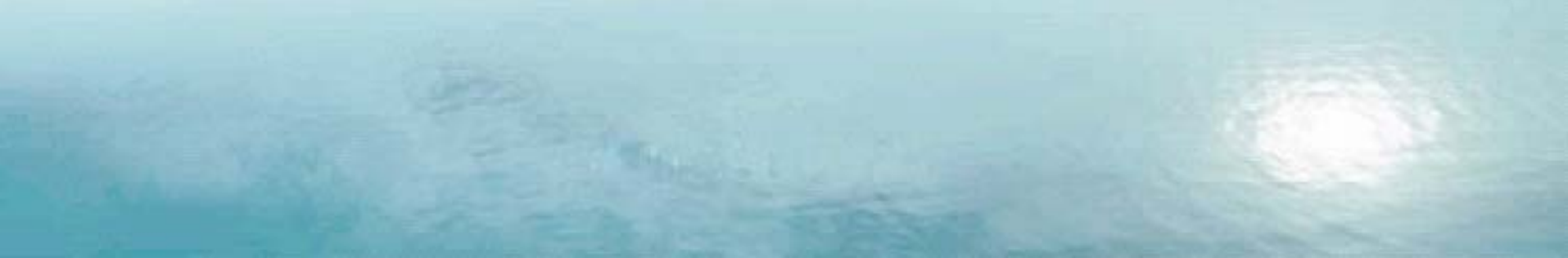
Axe 3 : Promouvoir le tourisme nautique (sentiers nautiques, promotion de sites d'intérêt, croisières internationales)

Synthèse du cadre financier (M\$)

	QUÉBEC									FÉDÉRAL	MUNICIPALITÉS	GRAND TOTAL
	MENV	MAMM			MAPAQ	MSSS	MRN	CCNQ	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
		Infra.	Autres	Sous-total								
DÉJÀ PROVISIONNÉS	41,39	316,30	3,00	319,30	257,20	0,00	0,00	2,00	619,89	106,00	379,95	1 105,84
À VENIR	186,83	561,45	1,50	562,95	3,52	6,30	18,00	0,00	777,60	561,45	628,20	1 967,25
TOTAL	228,22	877,75	4,50	882,25	260,72	6,30	18,00	2,00	1 397,49	667,45	1 008,15	3 073,09

Finalemment

- ❖ Un suivi des engagements de la politique sera effectué à l'aide d'indicateurs**
- ❖ Un rapport d'évaluation sera réalisé tous les 5 ans**



L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.
POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

26 novembre 2002